



Éducation de la petite enfance

Sacha Neumann, Marina Wetzel

Version originale en allemand

DOI: <https://doi.org/10.33058/seismo.20729.0075>

Première édition: December 2020

Dictionnaire de politique sociale suisse

Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler, Carlo Knöpfel, Pascal Maeder, Ueli Tecklenburg (dir.)

Publié par : Éditions Seismo, Zurich et Genève

ISBN ePDF 978-2-88351-729-5

ISBN Print 978-2-88351-088-3

Citation conseillée: Neumann, Sacha; Wetzel, Marina. 2020. Éducation de la petite enfance. dans Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler, Carlo Knöpfel, Pascal Maeder, Ueli Tecklenburg (dir.), *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Zurich : Éditions Seismo, DOI <https://doi.org/10.33058/seismo.20729>.

Dans les régions de langue française, « éducation de la petite enfance » traduit le terme utilisé internationalement *early childhood education*. L'éducation de la petite enfance couvre la période allant de la naissance à l'entrée à l'école et se rapporte aux dispositifs institutionnels comme les crèches, les parents de jour et les groupes de jeu. Il convient de différencier ces modes de garde du cycle élémentaire ou de l'école enfantine (Kindergarten) qui, en Suisse, accueille les enfants de 4 à 6 ans et fait partie du système scolaire. Les débats relatifs au programme de l'éducation de la petite enfance reviennent systématiquement sur la nécessité d'orienter tous les aspects ayant trait au développement sur l'objectif de la promotion et de l'apprentissage de l'enfant. Dans ce domaine, l'ambition globale est essentielle : l'éducation de la petite enfance se rapporte au développement cognitif, social, émotionnel, physique et moral de l'enfant.

Les racines historiques de la réflexion sur les potentialités de l'éducation de la petite enfance apparaissent au début de l'ère moderne, notamment dans les œuvres de Comenius, Rousseau, Pestalozzi ou encore Montessori. La création en 1840 du premier jardin d'enfants en Allemagne par Fröbel représente un exemple pratique précoce d'institution d'éducation de la petite enfance ayant retenu l'attention à l'échelle internationale. Avec pour mot d'ordre de favoriser l'épanouissement des capacités physiques et mentales de potentiellement tous les enfants en fonction de leur âge, le premier jardin d'enfants voyait déjà plus loin que la simple préparation des enfants à l'école. Le principe de base de l'éducation de la petite enfance repose sur l'idée de stimuler le développement des capacités des enfants par des expériences spatiales, matérielles, sociales et culturelles structurées et exigeantes.

Du point de vue sociohistorique, le sujet de l'éducation de la petite enfance est abordé en Suisse principalement de manière indirecte depuis la fin des années 1960. Depuis le début du XXI^e siècle, sa pertinence est toutefois revenue au centre de l'attention. Cet intérêt s'explique par le changement social qui a entraîné de nouvelles perceptions des rôles au sein de la famille, ainsi qu'un nombre croissant de femmes actives et le besoin parallèle de modes de garde extrafamiliaux. Par ailleurs, les connaissances en économie de l'éducation ont depuis établi que les investissements réalisés dans l'infrastructure de l'éducation de la petite enfance se répercutaient plus tard dans des rendements économiques. En outre, les résultats d'études comparatives internationales sur la performance des systèmes d'éducation de chaque pays, comme PISA, attirent régulièrement l'attention sur l'importance des premières années de la vie pour le parcours de formation ultérieur et la compensation des désavantages liés au milieu d'origine. Enfin, l'engagement accru d'organisations supranationales comme



l'OCDE, la Banque mondiale, etc. et leurs recommandations concernant la structure nationale de l'éducation de la petite enfance dans de nombreux États ont entraîné dans leur sillage des efforts d'expansion, de généralisation des curricula et de développement qualitatif de l'offre.

Bien que le développement international ait considérablement influencé les débats sur l'éducation de la petite enfance en Suisse, cela est resté largement sans effet au niveau politico-juridique. Ainsi, en Suisse, il n'existe actuellement pas d'accès généralisé aux institutions d'éducation de la petite enfance en raison du manque de places dans les structures d'accueil et de l'absence d'un droit légal à une place d'accueil. De plus, il n'existe pas de loi spécifique et contraignante au niveau fédéral qui établisse des principes pédagogiques au-delà des standards minimums. Pourtant, au niveau fédéral, l'OPE (ordonnance sur le placement d'enfants) définit les conditions légales relatives à l'autorisation et la surveillance des offres de prise en charge extrafamiliale des enfants. Mais, au-delà, la Confédération ne dispose ni de la responsabilité ni de la compétence législative. Par conséquent, les possibilités politiques de gestion des offres institutionnelles d'éducation de la petite enfance sont limitées au niveau national. L'absence de caractère contraignant en ce qui concerne l'orientation de fond du secteur se reflète dans l'hétérogénéité des organismes responsables. Outre les offres du secteur public, on trouve des associations à but non lucratif, des crèches d'entreprises ainsi qu'un grand nombre d'organisations commerciales.

Par rapport à d'autres pays d'Europe de l'Ouest, la Suisse est en retard en ce qui concerne le développement de la prise en charge des jeunes enfants. En outre, elle compte toujours parmi les pays de l'OCDE qui investissent le moins dans le domaine de la petite enfance (2012 : 0,25 % du PIB). De plus, elle se différencie des autres pays européens par le recours aux offres d'éducation de la petite enfance formelles. Certes, avec un taux d'inscription en 2016 avoisinant 41 % des enfants de 0 à 3 ans, la Suisse se situe au-dessus de la moyenne européenne, mais le temps passé par les enfants en crèche chaque semaine, qui est d'à peine 18 heures, y est largement inférieur. Les fortes disparités locales en matière de taux de fréquentation et de couverture sont frappantes. En effet, on observe un écart entre la ville et la campagne ainsi qu'entre les différentes zones linguistiques : les offres formelles d'éducation de la petite enfance sont plus nombreuses en ville et en Suisse romande, où elles sont également plus souvent sollicitées.

En Suisse, les débats relatifs à l'importance de l'éducation de la petite enfance sont souvent dominés par des considérations économiques liées au marché du travail. Les aspects liés aux politiques de migration et d'intégration jouent également un rôle, car l'éducation de la petite enfance est censée avoir un effet compensatoire sur les chances éducatives, notamment chez les enfants parlant une langue étrangère à la maison et vivant dans un milieu défavorisé. De 2003 à 2017, la Suisse a enregistré, notamment grâce aux aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants versées par la Confédération (RS 861 ; 353 millions de francs), une hausse considérable du nombre de places (31 078 nouvelles places en crèche ; situation au 31.12.2016), si bien que l'accueil extrafamilial des enfants est devenu un facteur de socialisation important pour les enfants d'âge préscolaire. En outre, des initiatives spécialisées ont été prises, lesquelles montrent un changement structurel de l'accueil des enfants qui voit sa fonction éducative renforcée. Mentionnons les efforts menés par les acteurs-trice-s de la société civile qui visent à obtenir un nouveau développement qualitatif, comme le « cadre d'orientation pour la formation, l'éducation et l'accueil de la petite enfance en Suisse » ou le label de qualité « QualilPE ». Toutefois, ces instruments n'étant ni inscrits dans la loi ni contraignants, on ignore encore dans quelle mesure ils pourront établir des critères éducatifs sur le terrain. Outre la consécration des réflexions sur la formation, le principal défi sur le plan sociopolitique consiste à assurer un accès universel aux établissements d'éducation de la petite enfance, ce qui soulève d'une part la question du coût pour les parents, lesquels sont très élevés en Suisse. En effet, dans les structures d'accueil non subventionnées, les parents doivent payer des montants allant de 120 à 150 francs par jour et par enfant. D'autre part, se pose la question de savoir dans quelle mesure la conception selon laquelle l'éducation et l'accueil de la petite enfance ne constituent pas seulement une mission familiale et privée, mais aussi un bien public auquel parents et enfants ont droit, peut s'imposer au niveau sociopolitique.

Références

Burger, K., Neumann, S. & Brandenburg, K. (2017). Études sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. <https://jacobsfoundation.org/>

Kibesuisse & Jacobs Foundation (Éd.) (2014). Critères normatifs du label de qualité pour l'éducation et l'accueil de jour de



Dictionnaire de
politique sociale
suisse



l'enfance. <https://www.quali-ipe.ch>

Wustmann Seiler, C. & Simoni, H. (2012). Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Berne : Commission suisse pour l'UNESCO.